

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

**2019 DAC 406-DEVE** Subvention (6.500 euros) en faveur de l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie pour l'organisation de sa 17e édition en 2019.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.500 euros dont 4.000 euros au titre de la culture et 2.500 euros au titre des espaces verts et de l'environnement est attribuée à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie 92, boulevard Barbès 75018 Paris pour l'organisation du 17ème Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie. (SIMPA 5502 - 2019-02082 DAC et 2019-02083 DEVE)

Article 2 : La dépense correspondante, imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, est répartie comme suit :

- 4.000 euros au titre de la culture, sur le budget de la Direction des affaires culturelles

- 2.500 euros au titre des espaces verts et de l'environnement, sur le budget de la Direction des espaces verts et de l'environnement ;

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**